

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D062/2017

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.
En exercice : 21	
Présents : 12	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.
Votants : 12	

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELEE

Objet : Approbation de la nouvelle composition du Bureau et modification du règlement intérieur du C.I.A.S.

PJ : Règlement intérieur modifié

Monsieur le Président rappelle que la délibération D043/2017 introduit des binômes aux référents de pôle.

Aussi, il convient de procéder à une actualisation de la composition du Bureau qui sera donc portée à 10 membres.

Monsieur le Président propose la composition du Bureau comme suit :

- Le Président du C.I.A.S.
- Le Vice-Président du C.I.A.S.
- L'administrateur issu du conseil communautaire, référent du Pôle Enfance-Jeunesse **et l'administrateur binôme, représentant la société civile**
- L'administrateur issu du conseil communautaire, référent du Pôle Autonomie **et l'administrateur binôme, représentant la société civile**
- L'administrateur issu du conseil communautaire, référent du Pôle Insertion **et l'administrateur binôme, représentant la société civile**
- L'administrateur issu du conseil communautaire, référent du Pôle Animation et vie sociale **et l'administrateur binôme, représentant la société civile**

Monsieur le Président précise que cette modification de la composition du Bureau entraîne également une modification du règlement intérieur au chapitre II - Conseil d'Administration – Article 7 : Composition du Bureau, tel que présenté dans le règlement intérieur joint.

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve l'actualisation de la composition du Bureau comme évoquée ci-avant.
- ↳ Approuve la modification du règlement intérieur en son Chapitre II – Conseil d'Administration – Article 7 : Composition du Bureau.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à procéder à la ratification du règlement intérieur ainsi modifié.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017